

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 décembre deux mille vingt-cinq

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 1^{er} décembre 2025, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
29	4	2	4

Objet :
FI-1 - Décision modificative n°1 - Correction du résultat d'exécution du budget annexe du Parking Souterrain de la Grenette.

PRÉSENTS : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Jo LEVILLAIN, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Caroline MANZONI Corinne REGLAIN, Frédéric BERNARD, Fanny RIPPE, Laure MANDUCHER, Antoine LUCAS, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Christine PITTI, Jean-Charles de LEMPS, Annie ZOCCOLO, Julien MARTINEZ, Hayet LAKHDAR CHAOUCH, Loïc MONNIER.

REPRÉSENTÉS : Christine PIQUET (pouvoir à Evelyne VOLAN), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Jean-Michel FOUILLAND (pouvoir à Jean-Charles de LEMPS), Alexandra ANTUNES (pouvoir à Julien MARTINEZ).

ABSENT : Assad AKHLAFA, Philippe TOURNIER BILLON

1/2025/2025

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Noël DUPONT est nommé secrétaire de séance.

M. Fatih KAYGISIZ, rapporteur, informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire d'apporter des corrections au Budget 2025, suite à la demande de Monsieur le Comptable. En effet, le Service de Gestion Comptable d'Oyonnax a informé le service des finances de la Commune le 20 octobre 2025, d'une anomalie faisant apparaître un différentiel de 2 156 euros entre le résultat issu du Compte de Gestion et celui reporté au Budget ligne 001 des recettes d'investissement.

DETAIL DES MOUVEMENTS BUDGETAIRES – INVESTISSEMENT :

<u>IMPUTATION</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
001/001 : Excédent d'investissement reporté		2 156,00 €
21/2188 : Autres immobilisations corporelles	2 156,00 €	
<u>TOTAL INVESTISSEMENT</u>	<u>2 156,00 €</u>	<u>2 156,00 €</u>

Objet :
FI-1 - Décision
modificative n°1 -
Correction du
résultat d'exécution
du budget annexe du
Parking Souterrain
de la Grenette.

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Accepte le projet de Décision Modificative n°1 après le vote du Budget Primitif du budget annexe du Parking Souterrain de la Grenette pour l'exercice 2025 tel que présenté ci-dessus ;

- Dit que les crédits seront repris au Compte Administratif 2025.

Fait à Oyonnax, le 8 décembre 2025

Secrétaire de séance,

Le Maire,



Noël DUPONT



Michel PERRAUD
Conseiller Départemental

Délibération certifiée exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1
et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le **09 DEC. 2025**
- par sa publication le **09 DEC. 2025**

Le Maire

